

Les compétences attestées :

C1. Identifier les objectifs d'une séance de pole dance, en prenant en compte les attentes, les besoins, les niveaux et les contraintes physiques des participants, afin de concevoir une séance adaptée.

C2. Élaborer une séquence d'exercices et de figures en alternant figures sur barre fixe et spin, en équilibre et au sol, afin de proposer une séance variée et maintenir l'engagement et la motivation des participants.

C3. Présenter le déroulement de la séance en détaillant les étapes clés et les méthodes pédagogiques utilisées, dans le but d'expliquer les objectifs de la séance et de rassurer les participants.

C4. Conduire une séance de pole dance en donnant des consignes, en montrant et en guidant les figures, en s'adaptant aux niveaux et contraintes des participants dans le but de favoriser leur progression et assurer leur sécurité.

C5. Corriger les participants tout au long de la séance, en donnant des conseils personnalisés et en veillant à l'application des règles des compétitions de pole dance, pour améliorer leur technique.

C6. Mesurer la satisfaction des participants en questionnant et en écoutant les retours afin d'améliorer et personnaliser les séances.

C7. Appliquer les normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement s'appliquant aux Établissements Recevant du Public (ERP) en tenant à jour un carnet d'entretien du matériel et des fixations pour s'assurer que l'accueil des publics se fait dans des conditions légales.